



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/072	OBJET :
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018/MARS/014 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES TERRAINS D'EMPRISE NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT AU PROFIT DE LA SNCF : GARE & CONNEXIONS
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALEM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈRE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVRI-072-
DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2123-3 à L. 2123-6,

VU la délibération n°2016/MAI/072 du Conseil municipal en date du 23 mai 2016 approuvant le Schéma de référence pour l'aménagement du pôle gare de Nangis,

VU la délibération n°2018/MARS/014 du Conseil municipal en date du 5 mars 2018 relative à l'approbation de la convention de transfert de gestion des terrains d'emprise nécessaires à la réalisation d'un parc de stationnement au profit de la SNCF : Gare & Connexions,

VU le projet de convention de transfert de gestion des terrains d'emprise nécessaires à la réalisation d'un parc de stationnement au profit de GARES & CONNEXIONS,

CONSIDERANT la nécessité de transférer la gestion des terrains d'emprise pour la réalisation d'un parc de stationnement pour le pôle gare de Nangis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

RAPPORTE la délibération n°2018/MARS/014 du Conseil municipal en date du 5 mars 2018 relative à l'approbation de la convention de transfert de gestion des terrains d'emprise nécessaires à la réalisation d'un parc de stationnement au profit de la SNCF : Gare & Connexions.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention de transfert de gestion des terrains d'emprises nécessaires à la réalisation d'un parc de stationnement au profit de GARES & CONNEXIONS, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs et connexes à cette convention.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les avis sur le projet de parc de stationnement, conformément aux objectifs généraux du Schéma de référence.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVRI-072-
DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018